



Améliorer la qualité de l'air dans les locaux de travail du tertiaire

La réduction des sources de polluants et un renouvellement de l'air adapté permettent de diminuer l'exposition aux agents chimiques et de lutter contre la transmission d'agents biologiques infectieux (bactéries, virus, champignons, etc.).

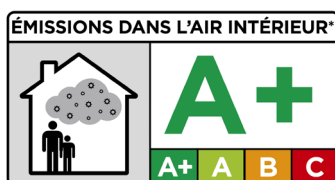
⊕ Intervenez en amont, sur la réduction des émissions de polluants dans les locaux

- Choisissez des matériaux de construction, des produits de décoration et des meubles à faibles émissions en polluants (cloisons, revêtements de sols, isolants, peintures, vernis, colles, adhésifs, etc.).
- Reportez-vous au pictogramme indiqué sur l'étiquette renseignant sur les émissions de composés chimiques, allant de la lettre A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).
- Identifiez et traitez toutes les zones d'humidité (fuites, infiltrations, condensation, points froids) qui favorisent le développement de micro-organismes préjudiciables à la qualité de l'air.
- Limitez l'exposition aux produits d'entretien et aux poussières lors des phases de nettoyage : évitez le recours aux pulvérisateurs ; privilégiez un nettoyage humide des sols et mobiliers ; aérez si possible pendant et après chaque séance de ménage.
- Placez les équipements ou activités polluantes (photocopieurs, imprimantes, etc.) dans des locaux dédiés sans salarié, avec une ventilation adaptée.

● ● ● + Mettez en œuvre une ventilation efficace

- Favorisez le renouvellement de l'air par un apport d'air neuf provenant de l'extérieur.
- Adaptez le débit d'air neuf au nombre et à l'activité des salariés présents. Par exemple, le débit d'air neuf minimal est de 25 m³/h par personne pour les activités de bureau et de 30 m³/h par personne pour les salles de réunions ou les espaces de vente.
- Assurez une bonne ventilation des réserves et des lieux de déballage des produits avec un apport d'air neuf et une extraction de l'air pollué. L'air extrait sera rejeté à distance des prises d'air neuf afin de ne pas risquer de réintroduire de polluants dans le local.
- Assurez l'entretien des installations de ventilation conformément aux prescriptions des fournisseurs : diffuseurs, filtres, grilles, CTA (centrale de traitement d'air), ventilateurs.
- En environnements extérieurs pollués (proximité d'un axe routier à fort trafic, d'un site industriel, etc.), installez une ventilation mécanique centralisée permettant de filtrer l'air venant de l'extérieur et assurez-vous que l'air neuf introduit est filtré de façon efficace.
- Tenez à jour le dossier d'installation pour chaque système de ventilation, faites réaliser les contrôles annuels obligatoires et traitez sans délai les observations.
- En complément aux dispositifs de ventilation et si nécessaire, privilégiez des épurateurs munis uniquement de filtre HEPA (filtre à air à haute efficacité) pour diminuer la quantité d'aérosols dans l'air. Évitez les appareils purificateurs d'air intérieur utilisant un traitement physicochimique de l'air (catalyse, photocatalyse, plasma, ozonation, etc.) dont l'efficacité et l'innocuité ne sont pas toujours avérées.

Pictogramme indiqué sur l'étiquette pour renseigner sur les émissions de composés chimiques



POUR ALLER PLUS LOIN

Document INRS disponible
sur www.inrs.fr :

- Aération et assainissement. Aide-mémoire juridique, TJ5

Sites web :

www.inrs.fr
www.ameli.fr